



*Le Président*

Nos références : DAJI n°2026-A50

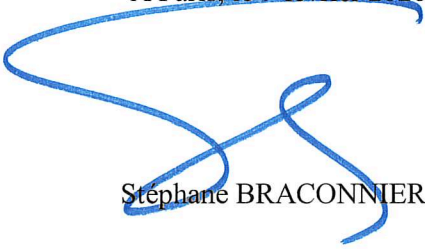
- Vu la loi du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;  
Vu le code de l'éducation ;  
Vu les délibérations du conseil d'administration en formation plénière du 16 décembre 2025 ;

## ARRÊTE

**Article unique :** La commission de recrutement en première année de master pour la mention Droit de la propriété intellectuelle est ainsi composée :

M. Jean-Christophe GALLOUX, **Président**  
M. Jérôme PASSA

À Paris, le 9 février 2026



Stéphane BRACONNIER